L'ENVOL

BULLETIN D'INFORMATION
Printemps - 2019

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DE LA VILLE DE LAVAL

Histoire de Saint-Vincent-de-Paul

2e Partie

à lire en pages 16 à 22

Fiers de notre passé et forts de notre expérience

Mot du président

Jean-Guy Lagacé

Chers collègues retraités,

L'hiver tire à sa fin et le printemps est à nos portes. La famille de retraités de la ville de Laval s'agrandit avec plus d'une centaine de nouveaux membres que nous avons accueillis dans nos rangs. Nous comptons maintenant plus de 1900 membres.

En avril, nous tiendrons une activité à la cabane à sucre au Chalet du Ruisseau, suivi en mai prochain des dîners Grande bouffe au restaurant Le grand Cru de l'École hôtelière de Laval et de notre assemblée générale annuelle le mecredi 22 mai, le tout suivi le 17 juin de notre magnifique tournoi de golf au Club de golf de la Vallée de Sainte-Adèle.

Les membres fondateurs de l'Association des employés retraités de la ville de Laval s'étaient fixés au départ quelques principaux objectifs, dont la défense et la promotion des intérêts économiques et sociaux des retraités, ainsi que la ferme intention de parler en leur nom. Pour ce faire, votre association communiquera avec les différents syndicats et associations qui représentent les employés actifs à la ville de Laval afin que ceux-ci formulent clairement que l'Association des employés retraités de la ville de Laval est l'interlocuteur privilégié et que votre Association est celle qui vous représente lors de la retraite.

Dans la même veine, votre Association a rencontré les autorités municipales en octobre dernier afin d'officialiser certains de nos acquis. Une très bonne rencontre, un grand pas a été fait et il en reste encore à faire.

Votre association est activement à la recherche de gens désireux de prendre la relève au sein de l'organisation. Plusieurs membres du conseil ont exprimé la ferme intention de quitter en tant qu'administrateur après avoir servi pendant plusieurs années. Alors si nous voulons assurer une continuité ça prendra une relève. Il est temps de vous manifester et de signifier votre intérêt auprès du soussigné. Nous sommes également à la recherche de bénévoles qui aimeraient proposer et prendre en charge de nouvelles activités.

Nous souhaitons vous voir nombreux lors de nos prochains événements et que vous serez plusieurs à signifier votre intérêt pour assurer la continuité de votre association.

P.S. Nous vous demandons de nous informer de tout changement d'adresse le plus rapidement possible afin de garder contact. Ne pas oublier également d'en aviser le Régime des rentes de la Ville de Laval. Le formulaire est disponible sur notre site internet au : www.aervl.com et dans votre Envol.

Vous avez des questions pour nos chroniqueurs, faites-nous-les parvenir par courriel : aervl@videotron.ca ou par courrier : 3235, boul. Saint-Martin Est, bureau 214, Laval, H7E 5G8 ou par téléphone au 450 661-3394. Nous nous ferons un plaisir de transmettre vos questions à nos chroniqueurs.

Aux 4 vents

Bienvenue

Gaétan Bernard, col bleu
Chantale Bouchard, policière
Roland Breault, col bleu
Louise Durocher, col blanc
Manon Faulkner, cadre
Jules Larouche, cadre
Marie-Andrée Parent, col blanc
Danny Pawchuk, col bleu
Jacques Primeau, col bleu
Jacquelin Simard, policier
Daniel Simoneau, col bleu
Yves St-Jacques, cadre
Louise Villeneuve, col blanc
Eric Wells, col bleu

Décès

Conrad Marois, col bleu
Mario Prévost, pompier
Michel Taillefer, pompier

PROGRAMME D'AIDE

Cher(e) ami(e) retraité(e), si tu crois souffrir d'un problème d'alcool, de jeux, de médicament, de drogue ou de dépendance affective et que cela affecte ta vie personnelle ou familiale, une solution s'offre à toi. Informe-toi.

Alain Renaud (579) 630-1411

http://www.aervl.com

ACCUEIL L'ASSOCIATION LES ACTUALITÉS INFORMATIONS LIENS UTILES NOUS JOINDRE

L'ENVOL

Publié par l'Association des employés retraités de la Ville de Laval

Téléphone : (450) 661-3394
3235, boul. Saint-Martin Est, bur. 214, Laval, QC H7E 5G8
internet : http://www.aervl.com Courriel : aervl@videotron.ca

Nouvelles du Fonds

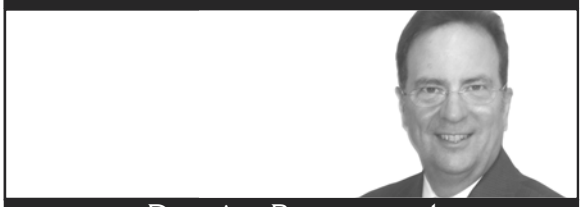

Denis Bertrand

Un jour, un jour

« Un jour, un jour quand tu viendras, nous t'en ferons voir de grands espaces… » Ces paroles de l'hymne de l'Expo 67 me viennent spontanément à l'esprit lorsque je songe au moment où nous récupérerons notre indexation. « Un jour, un jour… » mais quand ? Comme vous le verrez dans la dernière section de cette chronique nous ne nous sommes pas rapprochés de cette échéance dans les derniers mois.

Je vais maintenant tenter de vous expliquer simplement le processus qui mènera à la récupération de l'indexation selon les informations transmises par Retraite Québec dans un communiqué du 30 août dernier. Je ne me préoccuperai dans cet article que de la situation des retraités qui étaient considérés comme tels lors de l'entrée en vigueur de la Loi. Ils sont définis comme étant les retraités pré-2014, à savoir ils ont acquis ce statut avant le 13 juin 2014. J'ajouterai les éléments pertinents à la situation de la Ville de Laval à ces explications.

Il est tout d'abord extrêmement important de réaliser que tous les retraités ne seront pas nécessairement indexés à nouveau au même moment. En effet les scissions de régimes feront en sorte que la situation de chaque groupe d'employé sera considérée individuellement lors des évaluations actuarielles pouvant mener au rétablissement de l'indexation. Le niveau de capitalisation étant différent pour chacun et les caractéristiques de régime l'étant tout autant, certains groupes pourraient voir l'indexation des retraités rétablis avant celle d'autres groupes.

Abordons maintenant le processus lui-même. Tout d'abord la base de l'évaluation est l'approche de capitalisation. Celle-ci nous favorise puisque l'autre approche, celle basée sur la solvabilité retarderait le retour de l'indexation de plusieurs années, car notre degré de solvabilité est significativement moindre que le degré de capitalisation. À titre d'information, au 31 décembre 2015, le déficit de solvabilité était supérieur de plus de 300 millions que le déficit de capitalisation.

Une fois constaté un excédent d'actif, celui-ci doit être suffisant pour permettre tout d'abord le remboursement des obligations municipales consenties par la Ville de Laval. Celles-ci s'élevaient à 34 millions au 31 décembre 2017. Si après cela un excédent d'actif est constaté dans une évaluation actuarielle, il est obligatoire qu'il soit immédiatement utilisé pour tout d'abord rétablir l'indexation des rentes des retraités puis ensuite constitué une provision d'indexation.

De façon plus concrète, les rentes des retraités devront être augmentées au niveau qu'elles auraient atteint s'il n'y avait pas eu d'annulation de la formule d'indexation. Puis s'il subsiste un excédent d'actif, les rentes sont augmentées annuellement jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle complète. Si l'excédent d'actif est insuffisant pour financer entièrement l'une de ces augmentations, l'augmentation se fait en fonction de l'excédent disponible. Par exemple si l'indexation passée justifiait une hausse des rentes de 4 % et que l'excédent d'actif ne permet que d'accorder une indexation de 2 %, c'est ce montant qui sera versé aux retraités. Au contraire si l'excédent d'actif est suffisant pour accorder la pleine indexation passée et constituer une provision pour le futur, l'indexation sera rétablie pour le futur selon la formule pertinente au groupe concerné.

Autre élément fondamental à ne pas oublier, peu importe l'excédent d'actif constaté, l'indexation ne sera pas versée rétroactivement. Donc si la rente devait passer de 3000 à 3150 en raison d'une indexation cumulative de 5 % pour une période de 7 ans la rente sera établie à 3150 sans que des sommes rétroactives ne soient versées, même si la rente devait être de 3025 puis 3050, 3060, 3075, 3100, 3120 puis 3150, durant toutes ces années. Ce rétablissement est uniquement prospectif.

J'espère que ces explications vous auront été utiles, n'hésitez pas à communiquer avec moi dans le cas contraire.

Suivi des recours juridiques concernant la Loi 15

La contestation entreprise par des groupes de syndiqués, de cadres et de retraités suit son cours. Il y a eu 47 journées d'audience entre le 24 septembre et le 14 février et l'affaire s'est poursuivie le 18 février 2019. À la mi-février 2019, 43 témoins pour les demandeurs ont été entendus et les témoins de la défense n'ont pas encore été entendus. Je rappelle que les témoignages des demandeurs auraient dû se terminer vers la fin d'octobre. Nous avons donc plus de 3 mois et demi de retard dans le processus. Compte tenu des appels possibles suivant le premier jugement, je ne crois pas réaliste d'anticiper un jugement final avant la fin de 2022.

Nous continuerons à vous tenir au courant des développements de cet important dossier au fur et à mesure que l'information nous parviendra.

État de santé du Régime de retraite des employés de la ville de Laval

L'analyse de l'état de santé de la caisse globale est encore possible puisque la scission des régimes n'est pas encore réalisée. Ceux d'entre vous qui ont suivi l'évolution des marchés financiers ne seront pas surpris d'apprendre que le rendement anticipé pour l'année 2019 au complet se situe à 0 %. Eh oui zéro pour cent, si l'on en croit les chiffres de la firme Aon pour un portefeuille semblable au notre. Ceci affecte donc de façon significative la situation financière de notre régime de retraite. En utilisant la même méthode que celle utilisée au trimestre précédent, notre niveau de capitalisation se situe à environ 94,94 %. Ce qui ne serait pas un désastre si cela ne reculait pas significativement le jour où nous récupérerons notre indexation. Le début de 2019 a été marqué par un rebond significatif des marchés, tout n'est pas encore perdu. J'avoue cependant avoir très hâte à la publication du communiqué annonçant le rendement net de 2018 de notre régime de retraite pour y voir plus clair.

Gardons le contact

Comme toujours, je vous rappelle que mon adresse de courriel est : denisbertrand02@bell.net, n'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question relative à notre régime de retraite, pour me transmettre toutes informations pertinentes pour nous aider à défendre nos droits ou pour des idées de chronique. Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui m'ont écrit à l'adresse de courriel mentionné ci-dessus et tous ceux qui m'ont encouragé depuis les débuts de cette chronique en septembre 2013.

N'oubliez pas : ensemble nous sommes plus forts !

Découpez ici

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DE LA VILLE DE LAVAL

AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Nom : _____ No. d'employé : _____

NOUVELLE ADRESSE :

Adresse : _____ Tél. : (_____) _____ - _____

_____

ADRESSE COURRIEL : _____ Date : _____

Signature : _____

FAIRE PARVENIR À :
L'Association des employés retraités de Ville de Laval
3235, Saint-Martin Est, bureau 214
Laval (Québec) H7E 5G8
Courriel : aervl@videotron.ca

De plus, vous devez faire parvenir vos changements
au comité de retraite :
Comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Laval
3310 des Châteaux,
Laval, Québec H7V 0B8

Tournoi de golf AERVL Open 2019

Lundi, 17 juin 2019

Club de Golf La vallée de Ste-Adèle
465 Chemin du Golf, Ste-Adèle
(450) 229-4653

Bienvenue à tous les membres retraité(e)s, leur famille et leurs amis

Horaire de la journée
Inscription : 10h30
Dîner hot dog : 11h15 à 15h
Départ simultané : 12h30
Souper : 19h

Dû à la popularité du tournoi,
nous devons limiter les inscriptions au
7 juin et le déclarer complet
Faites vite pour vous inscrire et de payer votre golf

Date limite d'inscription le 7 juin 2019

Renseignements :
Louis-Albert St-Pierre Téléphone : 450-533-4662
Courriel : louisalbertstpierre@live.ca

Veuillez compléter et nous retourner ce coupon d'inscription

Découpez ici

Noms des participants 1 : _____ 2 : _____
3 : _____ 4 : _____

Responsable du groupe : _____ Courriel : _____

No de téléphone : _____

Libeller le chèque à l'ordre de : Association des employés retraités de la Ville de Laval
Payable avant le 7 juin 2019

Faire parvenir le tout à : Association des employés retraités de la Ville de Laval
A/S Tournoi de golf 2019
3235 boul. Saint-Martin Est, local 214
Laval Qc H7E 5G8

Golf, Dîner, Voiturette, Souper :	110 $	X	_____	=	_____	$
Golf, Dîner, Voiturette :	50 $	X	_____	=	_____	$
Souper seulement :	60 $	X	_____	=	_____	$

Chronique juridique

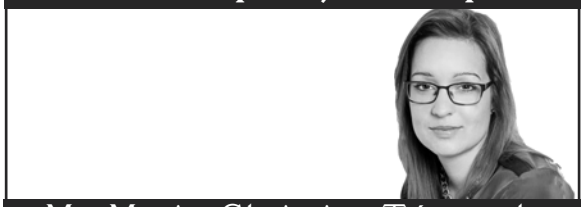

Me Marie-Christine Tétreault

Me Marie-Christine Tétreault est notaire pour le compte des Complexes funéraires Yves Légaré. Spécialiste en droit des successions et en droit des personnes, elle vous propose des chroniques d'information juridique sur des sujets tels que les testaments, les mandats, les volontés funéraires et les préarrangements.

... Mes cendres aux quatre vents

À un certain moment de leur vie, plusieurs s'interrogent sur leurs volontés funéraires et sur ce qu'ils souhaitent qu'il advienne de leur corps ou de leurs cendres à leur décès.

L'achat d'une niche ou d'un lot au cimetière est aujourd'hui la solution la plus largement retenue. Cependant, nombreux sont ceux qui souhaitent que l'on disperse leurs cendres aux quatre vents.

L'adoption récente de la Loi sur les activités funéraires vient encadrer cette pratique. Ainsi, l'article 71 de cette nouvelle loi stipule que « Nul ne peut disperser des cendres humaines à un endroit où elles pourraient constituer une nuisance ou d'une manière qui ne respecte pas la dignité de la personne décédée. »

Voilà donc deux éléments à considérer avant de demander à vos proches de disperser vos cendres aux quatre vents.

Premièrement, le fait de disperser des cendres à l'endroit que vous aurez choisi constitue-t-il une nuisance ? Le terme nuisance réfère au pouvoir qu'ont les municipalités de réglementer cette question. Ainsi, avant de disperser des cendres, même sur un terrain privé, mieux vaut consulter la municipalité concernée qui sera à même de vous dire si le fait de disperser des cendres à cet endroit est prohibé, car considéré comme une nuisance au sens de leur règlement.

Deuxièmement, la manière dont les cendres seront dispersées est-elle susceptible de porter atteinte au respect de la dignité de la personne décédée ? Pour répondre à cette question est-ce uniquement la façon dont seront dispersées les cendres qui sera déterminante ou devra-t-on aussi prendre en compte le lieu de dispersion ou encore en jugera-t-on en fonction des valeurs personnelles d'un défunt ? Par exemple, il est fort à parier que le fait de disperser des cendres dans un dépotoir ou dans le réseau d'égouts ne sera pas vu comme respectant la dignité, et ce peu importe la manière d'y procéder. Mais qu'en est-il de les disperser dans sa cour après une courte cérémonie ? Il nous faudra attendre l'interprétation des tribunaux pour répondre à cette question. En attendant, le bon sens et la prudence doivent guider notre conduite.

Un autre élément à considérer en ce qui a trait au choix du lieu de conservation de nos cendres est celui de leur inhumation (ou dépôt en terre). À cet effet le Règlement d'application de la Loi sur les activités funéraires prévoit que : « Le dépôt en terre de cendres renfermées dans un contenant ne peut être effectué que dans un cimetière. » Toutes cendres humaines renfermées dans un contenant, quel qu'il soit, doivent donc être inhumées dans un cimetière légalement établi. Il n'est donc pas possible d'enterrer une urne ou tout autre type de contenant renfermant des cendres humaines dans son terrain.

Me Marie-Christine Tétreault, notaire
Complexes funéraires Yves Légaré
(514) 595-1500 / yveslegare.com

Yves Légaré
Complexes funéraires
Avec vous

Assemblée générale annuelle

Vous êtes convoqué(e), à titre de membre ou de bénéficiaire de l'Association des employés retraités de la Ville de Laval, à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le **mercredi 22 mai 2019 à 13h30** au C.I.EAU (Centre d'interprétation de l'eau) **12, rue Hotte Laval** H7L 2R3.

Vous trouverez dans la présente page et la suivante, les éléments suivants :

• L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle;

• La liste des membres du conseil d'administration dont le mandat arrive à échéance;

• Les règles en vigueur pour l'élection des administrateurs de l'association;

• Le formulaire de mise en candidature pour l'élection d'un membre au conseil d'administration.

L'assemblée générale annuelle est un moment privilégié pour questionner les membres du conseil d'administration sur la gouvernance de l'association, de nous critiquer s'il y a lieu et de nous faire connaître votre degré de satisfaction. C'est aussi une excellente occasion de fraterniser avec d'anciens collègues de travail.

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée et que vous avez des commentaires, suggestions ou critiques, veuillez m'en faire part par téléphone ou par écrit et il me fera un plaisir d'en informer les membres présents.

Au plaisir de vous rencontrer le 22 mai prochain.

Jean-Guy Lagacé
Président

Avis de convocation

Assemblée générale annuelle

Date : mercredi 22 mai 2019
Heure : 13h30
Endroit : C.I.EAU (Centre d'interprétation de l'eau).
12, rue Hotte Laval H7L 2R3

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, lecture de l'avis de convocation et vérification du quorum

2. Acceptation de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 23 mai 2018

4. Rapport du président

5. Rapport du secrétaire

6. Rapport du trésorier et adoption des états financiers

7. Présentation des prévisions budgétaires

8. Modifications aux règlements généraux

9. Rapport du comité spécial du conseil, s'il y a lieu

10. Nomination d'un vérificateur pour l'exercice en cours

11. Rapport des activités du conseil

12. Ratification des gestes posés par les administrateurs

13. Élection des membres du Conseil d'administration

14. Affaires nouvelles

15. Levée de l'assemblée

AVIS IMPORTANT
CONCERNANT LES ÉLECTIONS

Si vous désirez poser votre candidature, vous devez remplir le formulaire de mise en candidature (voir page suivante). Il doit être détaché, posté ou livré directement **avant le 9 mai 2019** à l'adresse suivante :

Association des employés retraités de la Ville de Laval
A/S M. Serge Lord, secrétaire
3235, boulevard Saint-Martin Est, bureau 214
Laval (Québec) H7E 5G8

Élection des administrateurs

En vertu des règlements généraux de l'Association des employés retraités de Ville de Laval, les affaires de l'association sont gérées par un conseil d'administration de quinze (15) membres élus au scrutin secret pour un mandat de deux (2) ans. Le conseil se renouvelle annuellement à raison de sept (7) membres pour une année et de huit (8) membres pour l'année subséquente. Cette année sept (7) membres du conseil d'administration terminent leur mandat de deux (2) ans. Il en est ainsi de :

1. M. Jean-Guy Lagacé
2. M. Serge Lord
3. Mme Madeleine Gravel
4. M. Léon Parr
5. M. Jean Brisset
6. M. Michel Sentenne
7. M. Richard Couture

La procédure de mise en candidature doit être conforme à l'article 25 de nos règlements généraux et doit comporter les informations suivantes ;
a. Le nom du candidat appuyé par la signature d'au moins deux (2) membres en règle.
b. La signature du candidat qui accepte cette mise en candidature.

Le formulaire de mise en candidature doit être remis au secrétaire de l'Association, M. Serge Lord, avant le 9 mai 2019. Il doit être détaché, posté ou livré directement à l'adresse suivante :
Association des employés retraités de la Ville de Laval
A/S M. Serge Lord, secrétaire
3235, boulevard Saint-Martin Est, bureau 214
Laval (Québec) H7E 5G8

Découpez ici

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE
MANDAT 2019-2020

Je, soussigné (e) _____(en lettres moulées)
accepte d'être candidat comme membre du conseil d'administration de l'Association des employés retraités de la Ville de Laval.

Signature du candidat :_____

Nous, soussigné(e)s (1)_____(en lettres moulées)

(2)_____(en lettres moulées)

appuyons la candidature de la personne ci-haut mentionnée.

Signature : (1)_____

(2)_____

La passion d'un compagnon de travail !

En plus d'avoir travaillé à la Ville de Laval pendant près de 39 ans au Service des travaux publics, René Charbonneau a œuvré dans le domaine du divertissement musical durant plusieurs années à la barre de sa propre disco mobile à l'époque.

Fort de l'expérience acquise et désirant rassembler les gens de l'industrie, il met sur pied en 1978, en pleine effervescence disco, un regroupement provincial d'animateurs / DJ. Après avoir contribué à former au-delà de 500 animateurs et organisé trois mémorables Galas discothèque mobile respectivement animés par Alain Montpetit, Roch Denis et Mario Lirette, il est aujourd'hui aux commandes de la plus grande organisation de discothèques mobiles au Québec.

À titre de président de La Maison des Discothèques Mobiles Inc. qui compte une centaine de discothécaires d'un peu partout dans la belle province, il a vu à la réalisation de quelques milliers d'engagements depuis les débuts de cette belle et grande aventure. Grâce à l'encouragement de tous, dont plusieurs employés de la Ville, cette entreprise célébrera en 2018, son 40e anniversaire d'existence.

À l'ère du numérique

Évidemment, ce domaine a été témoin de nombreux changements technologiques incroyables aux fils des décennies. Le DJ moderne peut facilement avoir des milliers de chansons dans son ordinateur portable, sans parler de votre demande spéciale qu'il trouvera rapidement sur le web grâce aux boutiques de musique en ligne, pour ainsi faire tourner votre chanson préférée, séance tenante. De nos jours, c'est vraiment une époque extraordinaire pour exercer ce métier.

Un mot du principal intéressé

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier très chaleureusement tous ceux et celles qui nous ont encouragés au fil des ans. Mon équipe d'animateurs / DJ et moi avons toujours cette passion musicale qui nous anime et ce serait un honneur pour nous de contribuer à la réussite d'une fête, anniversaire, noce ou toute autre occasion que vous organiserez peut-être bientôt.

Laissez-nous le soin de contribuer au succès de votre prochain événement musical.

Salutations à tous !

LA MAISON DES Discothèques Mobiles INC.

NOCE • ANNIVERSAIRE • PARTY DE BUREAU • SONO
EXCELLENT RAPPORT QUALITÉ / PRIX
Tél. 450-625-2832 Ligne sans frais 1-877-625-2832
www.mdmi.ca mdmi78@videotron.ca

René Charbonneau - Employé retraité de Ville de Laval

Aux membres de l'AERVL

GPL assurance vous offre un programme d'assurance automobile et habitation, comprenant gratuitement le programme d'assistance ALADIN.

Voici quelques inclusions de ce programme :

- L'assistance juridique par téléphone (pour vos questions d'ordre légal)
- L'assistance téléphonique pour le support émotif (lorsque vous traversez une période difficile)
- L'assistance à domicile (soins infirmiers, aide ménagère, répit aux proches aidants)
- Le référencement de fournisseurs fiables, en plus de rabais avantageux

De plus, bénéficiez d'avantages additionnels si vous assurez votre habitation ET votre automobile

- L'assistance routière et l'assistance conseils automobiles
- La planification de voyage

Appelez-nous pour une soumission sans obligation en mentionnant que vous faites partie de l'AERVL dès aujourd'hui au 450-978-4446.

GPL
RISQUE ET ASSURANCE

Doux souvenirs des Jeux du Québec à Laval

Le 12 février dernier, l'ancien directeur du Service des loisirs et des sports, M. Régent Martimbeau, est passé voir l'équipe du Comité organisateur de la 55e Finale des Jeux du Québec Laval 2020 (COFJQ – Laval 2020) à la Maison des Jeux Vimont Toyota. Il s'est entretenu avec le directeur général, Marc DeBlois. Ils se sont remémoré beaucoup de bons souvenirs des Jeux du Québec de 1971 et de 1991 et l'équipe en a profité pour écouter quelques pans d'histoire. Voici un aperçu de cette belle rencontre.

Marc DeBlois (MD) : Régent, on est très contents que tu nous rendes visite, ici à la Maison des Jeux. Toi qui a fait partie des organisations de 1971 et de 1991. Parle-nous de ton anecdote en raquettes pour te rendre au travail.

Régent Martimbeau (RM) : Oh ! Eh bien, c'était la tempête du siècle, le 4 mars 1971. Nous sommes dans les préparatifs d'un projet qui représente les premiers balbutiements de ce qui deviendra les Finales des Jeux du Québec. Je suis sorti de chez moi, je demeurais à Terrebonne à l'époque et je ne voyais que le dessus du lampadaire de mon entrée de garage ! Je me suis rendu vite compte que je marchais sur ma voiture! Ha ! Ha ! J'ai pris mes raquettes pour me rendre à Laval (5 miles) ! Il y avait un club de motoneiges et on m'a proposé de m'emmener à Laval. On s'est rendu au Pavillon Laurentien et j'ai appelé au bureau pour savoir s'il y avait des gens et s'ils voulaient du café… Ensuite, ils m'ont reconduit au travail. Il fallait que j'y aille, car une grosse réunion se déroulait avec mon patron, M. Arthur Lessard. Ce soir-là, j'ai dû dormir au poste de police, dans une cellule… Le lendemain, je suis revenu chez moi en motoneige.

MD : Donc, ç'a été la prémisse au Programme des Jeux du Québec. De regrouper les régions et de les amener à créer des Jeux régionaux. Ça s'est fait le 4 mars 1971, à Laval. Avant ça, il n'y avait rien ?

RM : C'est-à-dire que dans ce temps-là, les associations organisaient des tournois provinciaux. À Laval, on était donc habitués à organiser des compétitions.

MD : Ce n'était pas encore les Jeux du Québec ?

RM : Non, c'était organisé avec le Service des loisirs et des sports. C'était des Jeux de fédérations. Ça se passait également dans les autres régions du Québec, mais Laval était quand même un modèle d'organisation. Et puisque les gens s'impliquaient beaucoup, on les remerciait avec des soirées consacrées aux bénévoles. Le recrutement et l'engagement se faisaient via les associations, mais aussi sur les parvis d'église.

MD : Oui, les parvis d'église étaient les médias sociaux de l'époque. Les gens s'impliquaient aussi beaucoup via les loisirs paroissiaux, donc de par leurs convictions religieuses.

RM : Oui, on a compté jusqu'à 5 000 bénévoles. Les gens n'avaient pas peur de s'engager. On pouvait organiser n'importe quoi. On travaillait avec les comités de loisirs dans toutes les paroisses.

MD : 5 000 bénévoles ? Aujourd'hui, pour les Jeux de 2020, on en a besoin de 3 000 et c'est un de nos gros défis.

Est-ce que c'est là que les ententes entre la Ville et les commissions scolaires ont débuté ? Les premiers protocoles pour le double usage ?

RM : Oui, moi à l'époque à Vimont, mon travail était l'approche avec les gens du milieu et ceux des commissions scolaires pour les terrains et les locaux. Et je le dis humblement, c'est moi qui a débuté ça. J'avais obtenu la permission spéciale d'aller rencontrer les écoles pour faire des ententes et pour obtenir des gymnases afin d'organiser des activités.

MD : Et c'était quoi ta motivation principale, Régent ?

RM : C'était le sport. J'ai toujours aimé le sport.

MD : Parle-moi de 1991. Tu reviens après un épisode de santé difficile. C'est les Jeux du Québec à Laval. Te souviens-tu que Laval avait récupéré les Jeux de Sherbrooke ?

RM : Oui, je me rappelle de ça parce qu'on n'avait que huit mois pour préparer l'événement. Mais j'avais le personnel pour le faire. Sinon, je n'aurais pas embarqué la Ville là-dedans.

À l'époque, on travaillait beaucoup avec les commissions scolaires pour l'utilisation de leur terrain et pour l'hébergement. Notre équipe municipale était très bien organisée. C'était surtout les employés des BML qui coordonnaient les opérations et vérifiaient toutes les infrastructures. Évidemment, tout ça en lien avec tous les autres services, dont les Travaux publics. Et je ne suis pas gêné de dire ça, mais j'avais la meilleure organisation qui soit, au Québec. Du personnel engagé, formidable. Tout roulait comme sur des roulettes !

Par contre, la Ville avait donné des contrats à certaines personnes qui ont eu des idées de grandeurs. Des idées qui étaient difficiles à gérer, dont les cinq mascottes. La famille Vital ! Envoyer les 5 personnes dans différents événements. Ouf ! Très difficile à encadrer.

MD : Quels ont été les investissements de la Ville pour la venue des Jeux?

RM : La piste d'athlétisme à l'école Vanier et la réfection de la piscine Josée-Faucher. Les terrains de baseball et de softball ont aussi été mis aux normes pour les Jeux.

MD : Te souviens-tu où avaient eu lieu les cérémonies en 1991 ?

RM : Au Centre de la nature. C'était Gregory Charles et les musiciens de Guy St-Onge sur la plaine de Jeux, où on fait maintenant le spectacle de la fête nationale. Pour la cérémonie de clôture, c'était au Colisée de la Laval à cause de la pluie. C'était avec Julie Masse.

MD : Quels ont été les plus grands défis d'organisation des Jeux ?

RM : L'alimentation. C'est un gros dossier… En 1991, on a eu quelques problèmes au début. C'est Denis Baillairgé qui avait tout réglé ça. Après, ça roulait.

MD : Est-ce que la Ville a connu un déficit pour l'organisation des Jeux de 1991 ?

RM : Oui, on le savait qu'on ne ferait pas les frais. C'est énorme comme organisation.

MD : On peut donc dire que c'est LE défi de boucler le budget sans déficit.

RM : Tout à fait. Nous, on n'a jamais eu de problème avec la Ville à ce niveau-là.

MD : Quel est ton plus beau souvenir de ces Jeux du Québec ?

RM : C'est définitivement la fierté de notre organisation. On pouvait organiser n'importe quoi. On avait LE système et le personnel pour le faire. Les gens étaient impliqués et j'avais une grande confiance en mes employés. Tout le monde travaillait fort et bien. C'était de très belles années.

MD : Merci beaucoup Régent de ton généreux témoignage.

RM : Je vous souhaite d'excellents Jeux en 2020. Avec beaucoup de bénévoles engagés (peut-être beaucoup de retraités de la Ville) et des entreprises lavalloises engagées financièrement.

Pour réaliser un tel événement, plus de 3000 présences bénévoles seront essentielles. Si vous avez envie de faire la différence, joignez-vous à l'équipe. Vous vivrez une expérience incroyable et inoubliable.

On vous attend !

La Maison des Jeux du Québec - Vimont Toyota
955, avenue de Bois-de-Boulogne, bureau 120, Laval
450 239-2020
laval2020@jeuxduquebec.com

Maison de Soins Palliatifs de Laval

Engagement bénévole

Un appel aux retraités de la Ville de Laval

La Maison de Soins Palliatifs de Laval est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'offrir gratuitement des services de soins palliatifs à la personne adulte en fin de vie de façon à ce qu'elle puisse s'éteindre paisiblement entourée de ses proches, dans un environnement familial et chaleureux.

Le bénévole collabore à la collectivité en mettant à profit ses compétences et ses expériences. Il participe en apportant sa part d'humanité et de chaleur. Le bénévole s'engage librement dans des activités correspondant à ses intérêts et à ses choix personnels.

L'engagement demandé est entre 3 et 5 heures par semaine dans les champs d'activités suivants: l'accueil des proches et des visiteurs - les soins et l'accompagnement - la cuisine - secrétariat/administration - entretien intérieur/extérieur - collectes de fonds, etc.

Vous désirez participer à notre mission et faire partie de notre belle équipe, alors nous vous invitons à nous contacter et à venir visiter la Maison à l'adresse suivante:

655, Avenue Bellevue,
Laval (Québec) H7C 0A8
Téléphone : 450-936-4300 poste 289 Télécopieur : 450-936-4301
Site web www.msplaval.ca Courriel : benevoles@msplaval.ca

GRANDE BOUFFE 2019

Organisée par l'Association des retraité(e)s de la ville de Laval

Vous êtes cordialement invités au banquet annuel entre retraité(e)s et amis(e)s

Vous avez droit à 3 personnes pour vous accompagner. C'est un banquet avec service aux tables.

Coût : 15 $ avant taxes et service
Entrée, potage, plat principal et café/dessert
Vin, apéro et digestif disponibles au resto

Endroit: Le grand Cru de l'École Hôtelière de Laval
190, rue Roseval, Sainte-Rose
Date: 28, 29 et 30 mai 2019 (Mardi, Mercredi et Jeudi)

Vous êtes attendus à 11h30. Les portes ouvrent à 11h45. 72 places/jour

Vous pouvez commencer à préparer votre groupe dès maintenant. Il sera important de mentionner les restrictions alimentaires s'il y a lieu au moment de la réservation et s'il y a mobilité réduite. Les tables sont assignées. Nous continuons notre cheminement vers l'option VERT. Toutes les réservations se feront via INTERNET.

En tout temps, vous pouvez obtenir plus de détails en consultant le site internet de l'association : http://aervl.com/ Onglet : les activités, Grande bouffe

Réservations par courriel seulement à partir du 1er mai à l'adresse suivante : dinerlagrandebouffe@gmail.com

On vous attend en grand nombre

Responsable : Lorraine Whalen

Chronique vinicole

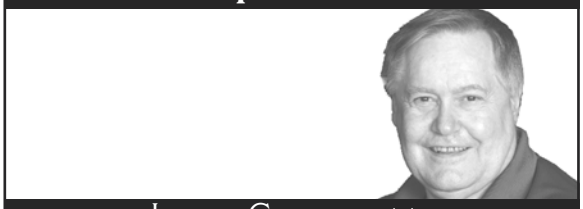

Jean Couvrette

Depuis plus de 30 ans, notre collègue Jean Couvrette a comme passion le vin. Il est président et fondateur du Club des Amis du vin de Laval depuis 2003.

Quelques suggestions
pour agrémenter vos prochains festins

Pour cette première chronique de l'année 2019, j'ai dégusté avec les membres de mon comité de dégustation une sélection de neuf vins, 4 blancs et 5 rouges, pour la plupart avec de bons rapports qualité/prix, tout en espérant que ces vins sauront vous plaire.

Bonne dégustation!

Blanc

Château de Coing de Saint-Fiacre
Muscadet-Sèvre et Maine sur lie 2016 - France
(18,00 $ - Code SAQ : 11154259)
Cépages : 100 % Melon de Bourgogne (Muscadet);
alcool 12 %;
région Vallée de la Loire, appellation Muscadet-Sèvre et Maine sur lie;
taux de sucre résiduel 2,1 g/L ;
âge des vignes 65 ans.
Notes de dégustation : Couleur or pâle; arômes lime, fruit blanc, pêche, floral minéral; dégustation vin équilibré, bonne longueur, onctueux, vin rafraîchissant.
Servir à 10 degrés C, à l'apéro ou pour accompagner un bon repas, des pétoncles poêlés, coquille St-Jacques, crabe des neiges.

Jardin d'Edouard La Roche aux Loups
2014 - France
(21,45 $ - Code SAQ : 13830812)
Cépage : 100 % Melon de Bourgogne (Muscadet);
alcool 12 %;
région Vallée de la Loire, appellation Muscadet-Sèvre et Maine;
taux de sucre résiduel 3,8 g/L;
âge des vignes 60 ans.
Notes de dégustation : Couleur jaune dorée;
arômes fleurs blanches, minéral, agrumes;
dégustation, citron, lime, fruits blancs, acidité présente mais agréable, bonne longueur, vin velouté, bel équilibre, goût de fruits frais.
Vin qui a remporté la Médaille d'argent Paris 2017.
Servir à 10-12 degrés C, avec des huîtres accompagnées de lime, un poisson blanc, brochette de crevettes.

Jardin d'Édouard Château-Thébaud 2012 - France
(25,70 $ - Code SAQ : 13855382)
Cépage : 100 % Melon de Bourgogne (Muscadet);
alcool 12,5 %;
région Vallée de la Loire, appellation Muscadet-Sèvre et Maine Cru Château-Thébaud;
taux de sucre résiduel 3,2 g/L. Vin corsé qui peut se conserver jusqu'en 2030. «Décanter» a donné à ce vin 97 points. Le Guide Hachette 2017 a donné 3 étoiles à ce vin, un summum d'étoiles que le guide donne.
Notes de dégustation : Couleur or brillant; arômes fruits blancs, poire, pêche;
dégustation, vin très complexe ; en bouche beaucoup de gras, agrumes, fruits blancs, grande longueur, vin avec beaucoup de matière.
Servir à 11 degrés C, mettre en carafe 20 minutes, avec un poisson gras, homard, huîtres, brochette de crevettes.

Hilltop Kamocsay Akos Cuvée Inspiration 2015 - Hongrie
(18,15 $ - Code SAQ : 13476286)
Cépages : 60 % Harslevelu, 25 % Chenin blanc et 15 % Chardonnay;
alcool 12,5 %; taux de sucre résiduel 2 g/L.
Notes de dégustation : couleur or dorée;
arômes floral, tilleul, fruits blancs; dégustation beaucoup de gras, goût subtil de mangue, poire, melon miel, vin sec, belle longueur, beaucoup de fruits, acidité fraîche.
Vin bien fait, très plaisant, parfait en apéro ou avec un bon repas. J'ai bien aimé.
Servir à 12 degrés C avec un poisson gras, poulet à la crème, crevette, homard.

Rouge

Les Larmes d'Ema 2016 - France
(20,95 $ - Code SAQ : 12870396)
Cépages : 80 % Syrah, 10 % Cabernet sauvignon et 10 % Petit verdot ;
alcool 13,5 % ;
région Languedoc-Roussillon ;
appellation IGP Côtes de Thongue ;
taux de sucre résiduel 2,3 g/L.
Notes de dégustation : couleur rubis foncé ; vin mi-corsé ;
arômes épices, herbes de Provence, fraises, olives noires ;
dégustation, vin avec de la matière, fruit noir, mures, épice (poivre), garrigue, thym, romarin.
Servir à 15 degrés C, avec magret de canard mariné dans l'harissa, des côtelettes d'agneau au romarin.

Domaine la Brune Beaumes-de-Venise 2016 - France
(21,10 $ - Code SAQ : 637892)
Cépages : 65 % Grenache, 30 % Syrah et 5 % Mourvèdre ;
alcool 15 % ;
région Vallée du Rhône;
appellation Beaumes-de-Venise ;
taux de sucre résiduel 2,6 g/L.
Notes de dégustation : couleur rouge foncé ; vin sec mi-corsé ;
arômes de fruits rouges, cerise, baies rouges ;
dégustation, en rétro olfaction on perçoit les fruits rouges.
Très bon vin pour le prix.
Servir à 16 degrés C, mettre en carafe 30 minutes, avec une côte de bœuf, saucisse de sanglier, faisan, cuisse de canard confit.

Tobia 2015 – Espagne
(24,60 $ - Code SAQ : 13369801)
Cépages : 80 % Tempranillo, 11 % Graciano et 9 % Grenache ;
alcool 14 % ;
région Vallée de l'Ebre;
appellation Rioja Alta ;
taux de sucre résiduel 2,5 g/L.
Notes de dégustation : couleur rubis foncé ; arômes fruits noirs, eucalyptus ; dégustation fruit intense de mures noires, cacao, épices, tanins enrobés. Vin bio, vin corsé.
Servir à 17 degrés C, mettre en carafe 50 minutes. À boire avec du gibier, saucisse épicée, rôti de bœuf saignant, carré d'agneau.

Kvintners Syrah The Deal Sundance 2015 – États-Unis
(62,00 $ - Code SAQ : 13500282)
Cépages : 100 % Syrah ; alcool 14,5 % ;
région Washington, appellation Wahluke Slope ;
taux de sucre résiduel 2 g/L.
Robert Parker a donné 93+ points.
Notes de dégustation : couleur grenat ;
arômes grande finesse de fruits rouges noirs, mures noires, floral ;
dégustation, vin ample, très grande longueur au palais, grande finesse, tanins fins,
boisé, délicat goût de fruits noirs, mures, prunes.
Vin corsé et souple. Si vous aimez la Syrah faites-vous plaisir.
Servir à 16 degrés C, mettre en carafe 40 minutes, avec canard à l'anis aux prunes, gigot d'agneau au romarin.

In Vogue 2016 – États-Unis
(43,50 $ - Code SAQ : 13904308)
Cépages : 100 % Cabernet sauvignon ; alcool 13,5 % ;
région Washington, appellation Columbia Valley.
Notes de dégustation : rubis foncé ; arômes menthol, noix de coco, fruits rouges, cassis ;
dégustation, vin goûteux sur les fruits rouges avec une petite pointe de sucrosité, vin qui empli la bouche.
Vin corsé. L'élevage de ce vin dure 18 mois en barriques 50 % française et 50 % américaine, dont 25 % de barriques neuves.
Servir à 16 degrés C, mettre en carafe 40 minutes, avec du bœuf sur le BBQ, des côtes levées.

Voilà qui termine cette dégustation.

Un gros merci aux membres de mon comité de dégustation, ainsi qu'aux agences Benedictus, Divin Paradis et Vinatovin pour leur collaboration.

À la prochaine !

Note : Vous avez des questions pour notre chroniqueur, vous pouvez les acheminer par courriel à :
aervl@videotron.ca,
à l'attention de Jean Couvrette.

Note : Vous avez des questions pour notre chroniqueur, vous pouvez les acheminer par courriel à : aervl@videotron.ca, à l'attention de Jean Couvrette.

Histoire d'ici

Claude Lavoie

Histoire de Saint-Vincent-de-Paul
Partie 2

Avant-propos

Merci à ceux et à celles qui prennent le temps de me communiquer leur appréciation de mes articles sur l'histoire des anciennes municipalités de l'île Jésus. Je connaissais mal celle de Saint-Vincent-de-Paul mais cette recherche m'a permis d'en découvrir l'importance et l'ampleur. Pour écrire cette histoire, j'ai consulté les archives de cette ancienne municipalité ainsi que le livre de Jean-Paul Champagne (1922-2002); Souvenirs historiques de Saint-Vincent-de-Paul, 1743-1978. Monsieur Champagne vécut plusieurs années à cet endroit dont 30 ans à travailler dans l'institution pénale. J'ai également lu le livre d'André Forget, «Petite histoire du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul». Ce document fort intéressant fut publié en 2004 par la « Société d'histoire et de généalogie de l'île Jésus ». L'auteur rapporte plusieurs événements dont fut témoin son père. En ce qui concerne les photos, elles proviennent du site de « Bibliothèque et archives nationales du Québec ». Pour les férus de l'histoire sur les pénitenciers canadiens, je leur recommande de télécharger ce document :
https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/hv 9504 b5 1985-fra.pdf

Résumé de l'Envol de décembre 2018

Créée en 1743, Saint-Vincent-de-Paul devint un carrefour très important à cause de la traverse de la rivière des Prairies qui relie le Sault-au-Récollet avec Saint-Vincent-de-Paul. Il s'agissait de l'itinéraire à suivre pour se rendre à Terrebonne, à New-Glasgow, à Sainte-Rose-de-Lima ou à Saint-François-de-Sales. D'autre part, les bateaux en provenance du fleuve Saint-Laurent accostaient près du ruisseau La Pinière facilitant ainsi le transport des personnes et des marchandises. Conséquemment les commerçants et les artisans s'installèrent dans les environs. Des notables tels Joseph-Hubert Lacroix (1743-1821), Clément-Charles Sabrevois de Bleury (1798-1862) et Joseph-Hyacinthe Bellerose (1820-1899) achetèrent les lots situés à proximité et y firent construire leur maison. Voilà pourquoi Saint-Vincent-de-Paul ne s'est pas développée davantage vers l'est. Certains de ces notables débutèrent la vie politique au Québec et sur l'île Jésus. En 1774, la création de la paroisse Saint-Martin ramena la limite ouest de Saint-Vincent-de-Paul à l'actuelle séparation entre les quartiers Pont-Viau et Laval-des-Rapides. Louis-Amable Quévillon (1749-1823), un excellent menuisier et sculpteur, fonda une école d'art spécialisée dans la décoration d'églises. Au Québec, une quarantaine d'entre elles bénéficièrent du talent des artistes de cette école.

Dans le présent numéro de l'Envol, vous lirez la suite de cette histoire et particulièrement celle du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, laquelle a fortement marquée la vie des résidents de ce quartier.

Saint-Vincent-de-Paul devient une municipalité de paroisse

Croissance de la population et nouvelle église

Au début des années 1800, la population de Saint-Vincent-de-Paul augmente et l'église située tout près de la rivière des Prairies devient trop petite. Vers 1819 débute le lotissement des terres situées sur la côte des Écores. Ce terme réfère à l'escarpement qui longe la rivière des Prairies entre, grosso modo, le pont Papineau et les abords du ruisseau La Pinière.

En 1845, la congrégation religieuse des Sœurs-du-Sacré-Cœur construit un couvent sur un terrain donné par la Fabrique en vue d'accueillir les jeunes filles des familles bourgeoises de Montréal et leur dispenser une instruction de qualité. Il faut souligner que cet établissement accueillait gratuitement les filles de Saint-Vincent-de-Paul. Vous lirez plus loin qu'en 1861, le couvent changea d'orientation.

Le recensement 1851 nous informe que 2385 personnes habitent Saint-Vincent-de-Paul. En 1853, le dynamique curé Norbert Lavallée met en branle le processus de construction d'une nouvelle église sur le haut du coteau. La docteure Amélia Merkel (1798-1871) donne le terrain et Victor Bourgeau s'occupe de son architecture. L'entrepreneur Célestin Labelle et le charpentier Jean-Baptiste Joly prennent charge de sa construction. Les travaux débutent le 3 mai 1854 et se terminent le 27 décembre 1855.

L'édifice est rectangulaire avec le choeur en saillie et l'abside en hémicycle. Les murs et l'abside sont en pierre des champs tandis que la façade est en pierre de taille provenant de la carrière qui se trouvait à proximité. Flanqué de ses deux tours, surmontées par les flèches élancées de ses clochers, l'édifice accuse un équilibre remarquable. L'intérieur, de style roman de la Renaissance, retient l'attention par la justesse de ses proportions, l'harmonie des agencements architecturaux et la qualité des éléments qui agrémentent l'ensemble. Il s'agit certainement de l'une des belles églises du Québec. Le deuxième presbytère, bâti en 1862 mesurait 19,2 mètres de long sur 11 mètres de large et 7,9 mètres de haut. Il fut démoli en 1963 pour faire place à une nouvelle maison curiale.

En 1857, la première église fut démolie et l'on chercha une nouvelle vocation pour le site. Émilie Tavernier-Gamelin (1800-1851) était devenue en 1844 la supérieure des « Filles de la Charité Servantes des Pauvres » à la demande de Monseigneur Ignace Bourget. Cette congrégation venait en aide aux personnes âgées, aux malades et aux orphelins de l'épidémie de choléra de 1832 à Montréal ainsi qu'aux prisonniers. Suite au décès d'Émilie Tavernier-Gamelin en 1851, Émmilie Caron (1808-1888) devient la supérieure et la congrégation religieuse adopta le nom de « Sœurs de la Providence ». Cette congrégation prit de l'expansion au Chili, à Vancouver ainsi qu'en d'autres endroits du Québec. Saint-Vincent-de-Paul apparut ainsi dans la mire de cette congrégation puisque qu'elle acheta le site de l'ancienne église en vue d'y construire un couvent de quatre étages. Sa construction débuta en avril 1862 selon les plans de l'architecte Victor Bourgeau. La première supérieure du couvent fut nulle autre qu'Émmilie Caron (1808-1888). Le couvent devint un endroit passablement fréquenté car en 1891, les religieuses l'agrandissent pour répondre aux besoins. En 1935, une annexe de cinq étages s'ajouta pour accueillir le surplus d'élève. En plus de s'occuper de l'éducation des jeunes, les religieuses prennent soin des orphelins et des personnes âgées.

En 1979, la congrégation « Sœurs de la Providence » vend le couvent à la « Corporation d'hébergement du Québec » qui devient, en 1981, le centre « d'Accueil Fernand-Larocque » nommé ainsi en l'honneur de l'ancien aumônier de cet établissement. Aujourd'hui, le bâtiment est classé dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Césaire Germain (1808-1874) premier maire de Saint-Vincent-de-Paul

Le premier juillet 1855, près de 500 « municipalités de paroisse » furent créées à la suite de l'adoption de « L'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas Canada » ancêtre le la loi sur les municipalités du Québec. Le notaire Césaire Germain devient alors le premier maire de la municipalité de paroisse Saint-Vincent-de-Paul. Cet homme contribua passablement au développement de cette municipalité, particulièrement à l'éducation des filles et des garçons. L'instruction des enfants de Saint-Vincent-de-Paul avait débuté vers 1840 sous l'influence du notaire Jean-Baptiste Constantin. Sa fille Marie-Christine fut la première enseignante de l'endroit. Césaire Germain continua avec beaucoup de succès l'initiative du notaire Constantin. Je rappelle qu'à la fin des années 1700, la bourgeoisie anglaise prend conscience que l'ignorance du peuple conquis constitue une entrave au progrès économique. Le gouvernement adopte en 1801, la « Loi de l'instruction royale ». L'Église catholique s'interpose et met un frein à cette initiative. La loi subit plusieurs modifications et c'est vers 1845 que débute un véritable système scolaire au niveau élémentaire.

Césaire Germain naquit à Saint-Vincent-de-Paul en 1808. Ce fils de Jean-Baptiste Germain et Marie Dusablé épousa en 1835, Zoé Pépin. Cette union le fit entrer dans le cercle des artistes fréquentant la célèbre école de sculpture de Louis Quévillon. Lors de la Révolution des Patriotes de 1837-1838, Césaire Germain appuya leur cause mais il changea son fusil d'épaule lorsque Colborne menaça d'incendier le village.

L'histoire du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul

Il ne fait aucun doute que la présence du pénitencier apporta beaucoup de bénéfices à Saint-Vincent-de-Paul. De 1900 à 1955, cette municipalité obtenait son eau potable du pénitencier à un coût plus que raisonnable. D'autre part, les détenus travaillèrent gratuitement à l'installation et l'entretient des lampes de rues ainsi qu'à l'installa-

tion du système d'aqueduc et d'égout. Les nombreux employés du pénitencier s'installèrent dans le village au grand plaisir des commerçants et des artisans. Il existe certainement d'autres avantages.

D'abord une école de reforme

Suite à leur arrivée au Canada en1842, les Dames du Sacré-Cœur prennent charge de l'instruction des filles de Saint-Vincent-de-Paul. Elles font construire un couvent sur un terrain donné par la paroisse. En 1861, le gouvernement fédéral achète ce couvent et les Dames du Sacré-Cœur s'installent à Montréal pour fonder l'école Sophie-Barat, honorant ainsi le nom de leur fondatrice.

Les Dames du Sacré-Coeur
Archives Ville de Montréal

Le gouvernement transforme alors l'ancien couvent en école de reforme pour les jeunes délinquants afin de combler deux besoins.

Premièrement, un changement de mentalité survint dans le traitement des jeunes délinquants. Au milieu des années 1800, il n'était plus convenable d'incarcérer les jeunes délinquants avec les hommes adultes. Ainsi le Canada-Uni (Note : Territoire du Bas-Canada et du Haut-Canada suite à l'Acte d'Union de 1841) ouvrit en 1858, une école de reforme à l'île aux Noix qui se trouve sur la rivière Richelieu, proche du lac Champlain. L'île abrite aujourd'hui le site historique Fort Lennox.

Deuxièmement, en 1861 la Guerre de Sécession américaine débute et l'affaire du Trent force le Canada-Uni à déménager l'école de reforme ailleurs. Je résume l'affaire Trent. Le 8 novembre 1861, la marine de guerre nordiste arraisonne le Trent, un navire marchand anglais, dans les eaux neutres pour capturer deux émissaires confédérés (sudistes) délégués à Londres et Paris. L'Angleterre réagit fortement à cette capture qui violait leur apparence de neutralité. Les Britanniques exigèrent alors que le gouvernement américain nordiste présente ses excuses et libère les diplomates. La situation se corsait et il était prévisible qu'en cas de guerre entre l'Angleterre et les États nordistes, le Canada deviendrait un champ de bataille. Préventivement, l'île aux Noix fut réquisitionnée pour redevenir un fort militaire. La crise diplomatique prit fin lorsque les Nordistes jugèrent qu'ils ne pouvaient combattre en même temps les Britanniques et les Sudistes. Ils libérèrent les commissaires confédérés sans présenter d'excuses.

Ainsi, le 4 janvier 1862, un groupe de 23 jeunes détenus arrive dans l'ancien couvent de Saint-Vincent-de-Paul. Selon André Forget, le choix de Saint-Vincent-de-Paul fut influencé par Georges-Étienne Cartier (1814-1873) alors premier ministre du Canada. Cartier avait été membre du cabinet d'avocat Cartier-Pominville qui représentait la municipalité de Saint-Vincent-de-Paul dans ses litiges. Également, l'avocat François-Pierre Pominville était le frère de Jean-Théodule Pominville médecin et notable de Saint-Vincent-de-Paul.

On adapte l'édifice à sa nouvelle vocation et dès l'année suivante, on porte le nombre de détenus à 74. Au début de l'année 1864, on ajoute un mur d'enceinte ainsi qu'un étage à l'une des parties du couvent. Malheureusement, le 7 août 1864, un incendie détruit complètement l'ancien couvent. En attendant la construction d'un nouvel immeuble, les jeunes détenus vivent dans un hangar aménagé lequel servait auparavant d'atelier. Le 4 février 1865, le gouvernement autorise la reconstruction de l'école de reforme avec l'aide des détenus. En mars 1867, on inaugure le nouveau bâtiment qui pouvait alors accueillir 120 détenus.

L'école de reforme de Saint-Vincent-de-Paul déménage

Cependant, l'année 1867 marque aussi la naissance de la Confédération du Canada. Le Canada est alors constitué de quatre provinces : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Québec. Dans la distribution des pouvoirs entre le fédéral et le provincial, l'éducation des enfants ainsi que la protection de la jeunesse relèvent du gouvernement provincial. En 1869, le Québec adopte « l'Acte concernant les écoles d'industries » ainsi qu'une nouvelle philosophie concernant la délinquance juvénile. Les jeunes détenus de Saint-Vincent-de-Paul sont alors transférés à Montréal dans l'Institut Saint-Antoine située sur la rue Mignone aujourd'hui Berri. La « Bibliothèque Archives nationales du Québec » se trouve actuellement sur le site de cette institution.

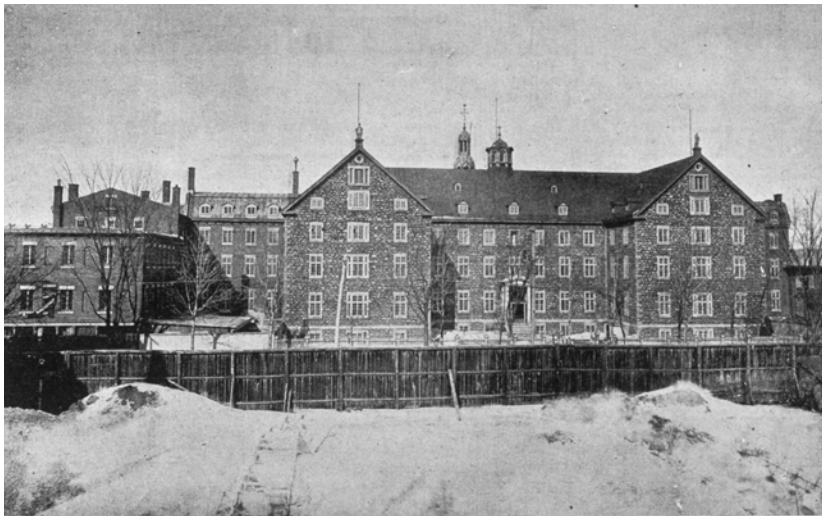

Le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul ouvre ses portes en 1873

L'idée de créer un pénitencier fut introduite en 1789 par les quakers de Philadelphie comme solution de rechange aux châtiments rigoureux de l'époque. Selon eux, il était possible de rendre les délinquants «pénitents» et de les réformer en leur imposant une peine d'emprisonnement purgée en isolement et en leur offrant des occasions de travail et de contemplation. Cette idée fut adoptée par l'État de New York où l'on croyait ainsi réduire le taux de criminalité. Le concept de peine d'emprisonnement de longue durée s'est ensuite étendu en Angleterre, comme solution de rechange à l'exil dans les colonies.

Au Canada, l'emprisonnement, remonte à la construction du pénitencier de Kingston en 1835.

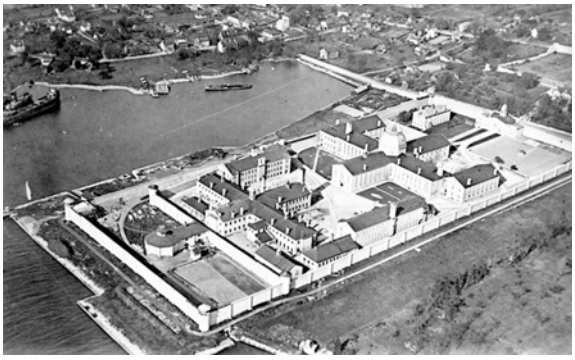

Cet établissement fut sous responsabilité provinciale du Canada-Uni, jusqu'à l'adoption de « l'Acte de l'Amérique du Nord britannique » (1867), qui fixa les responsabilités fédérales et provinciales en matière de justice. À la suite de l'adoption du premier « Acte des pénitenciers » en 1868, le pénitencier de Kingston et deux autres prisons, Saint John (Nouveau-Brunswick) et à Halifax (Nouvelle-Écosse), passent sous la responsabilité du gouvernement fédéral, créant un réseau pénitentiaire fédéral chargé de gérer des pénitenciers pour les délinquants condamnés à deux ans ou plus d'emprisonnement. En 1873, le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul s'ajoute à ce réseau. On ne tarde pas à en construire trois autres : le pénitencier du Manitoba, Stony Mountain (1877), le pénitencier de la Colombie-Britannique (1878) et le pénitencier de Dorchester au Nouveau-Brunswick (1880).

Le 21 mai 1873, le bateau à vapeur Watertown accoste au quai de Saint-Vincent-de-Paul. Il était partit de Kingston deux jours auparavant avec à son bord 200 personnes dont 119 détenus adultes. Leur aumônier, l'abbé Joseph-Aldéric Leclerc, les accompagnait. Notez qu'on baptisera plus tard « l'Établissement de détention Leclerc » de Laval avec son patronyme. Le personnel du pénitencier de Kingston muté à Saint-Vincent-de-Paul et les membres de leur famille composaient le reste des passagers. Sur la berge, une foule nombreuse observe les détenus débarquer deux par deux et se mettre en rangée. Puis, sous bonne garde, le cortège se dirige vers le pénitencier en empruntant la rue Saint-Simon.

Rendu à l'intérieur, on effectue l'appel nominal et après l'exactitude du décompte, on libère les détenus de leurs chaînes. On leur sert un

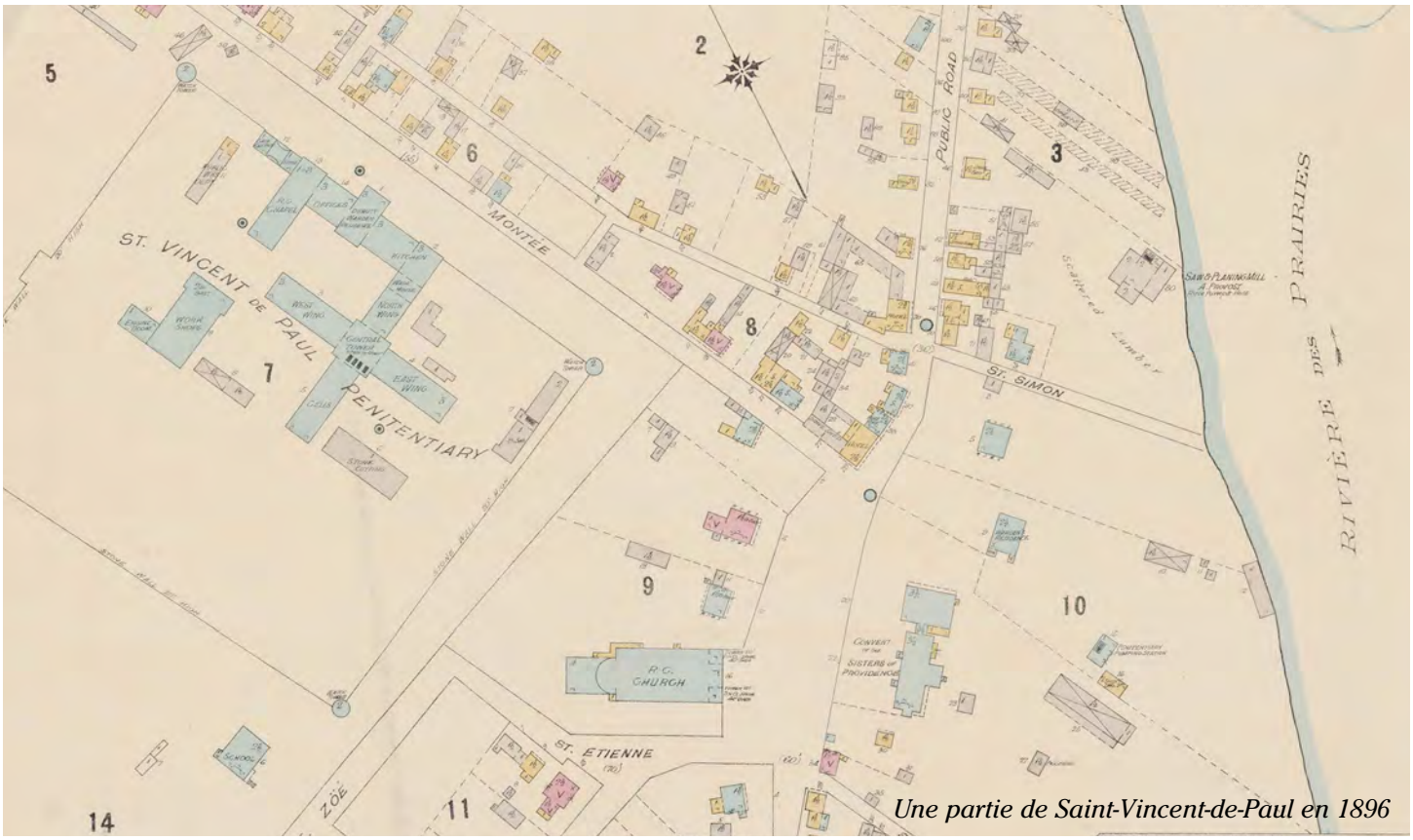

Une partie de Saint-Vincent-de-Paul en 1896

repas et chacun se rend à la cellule qui lui est désignée.

À cette époque, le directeur d'un pénitencier porte le titre de préfet. Le docteur François-Zéphirin Tassé fut le premier préfet. Il connaissait bien l'endroit puisque c'est lui qui dirigeait l'école de reforme jusqu'à sa fermeture. Le 27 août 1873, le sénateur Joseph-Hyacinthe Bellerose (1820-1899) vend au gouvernement fédéral sa propriété située en bordure de la rivière des Prairies pour servir de logis au préfet et sa famille. Joseph-Hyacinthe Bellerose fut député de Laval de 1867 à 1873. Lorsqu'il vendit sa propriété, il venait d'être nommé sénateur.

Le régime de vie au pénitencier

À cette époque, les détenus étaient soumis au régime auburnien aussi appelé « régime de New York ». Il s'agissait d'une méthode pénale du XIXe siècle dans lesquels les détenus travaillaient toute la journée en groupe en gardant le silence. Après le souper et le décompte, le détenu était conduit à sa cellule de 5 mètres carrés. Il n'y avait qu'un matelas et un seau d'aisance.

Ce système débuta vers 1820 dans la prison d'Auburn (New York) et il visait la réhabilitation des prisonniers en leur enseignant la discipline personnelle et le respect du travail, de la propriété et des autres personnes. Les éléments notables de ce système auburnien étaient les uniformes à rayure et la marche emboîtée. La règle du silence fut abolie en 1945 et en 1952, les détenus obtinrent la permission de converser entre eux. Le système auburnien se basait sur l'idée que le pénitencier doit à la fois amender et punir. Il faut se rappeler qu'en 1800, un citoyen pouvait être pendu pour avoir volé une chemise. Malgré l'optimisme soulevé par l'implantation de ce système il est rapidement remplacé par l'idée que le comportement criminel est le symptôme d'un mal moral.

Les conseils religieux deviennent alors la première forme de thérapie carcérale. On engage des aumôniers qui dispensent des services religieux, enseignent à l'école, organisent des réunions pour le renouveau de la foi, font des sermons sur les conséquences funestes de la paresse, de l'alcool. Ils tentent de convaincre les détenus que leur punition est juste et méritée. Rapidement, on se rend compte que la pression morale ne produit pas les effets escomptés. La perte de la liberté ne rend pas les détenus meilleurs.

Tous les détenus devaient travailler et apprendre un métier comme celui de cordonnier, de tailleurs de pierre, de maçon, de menuisier, de forgeron, de boulanger, de tailleur d'habit. Ceux qui le désiraient pouvaient fréquenter l'école. À l'extérieur du pénitencier, le pénitencier exploitait une ferme de 65 âcres sur laquelle existaient une grange, une écurie et une porcherie. De plus, comme le sol d'une partie de la ferme se prêtait à la fabrication de la brique, le pénitencier exploitait une usine et produisait de la chaux. Le pénitencier possédait également une carrière située tout près.

En 1885, le pénitencier acheta le reste de la terre de Césaire Germain et compléta le mur d'enceinte de 19 de haut, vers le collège Laval. En 1915, un autre agrandissement vers la Montée Saint-François augmenta la surface de la cour. Finalement, c'est en 1925 que le Vieux-pen prit sa forme définitive. En 1930, on doubla le mur d'enceinte avec une clôture d'une vingtaine de pieds de hauteur.

Au début, le personnel devait demeurer dans un rayon de quatre milles du pénitencier. Ainsi, il pouvait entendre la cloche d'alarme et se rendre rapidement au pénitencier pour porter assistance. Les fonctionnaires cherchent alors à se loger au village; ce qui provoque une pénurie de logement et une hausse subite des loyers. Le préfet fait alors construire huit maisons avec l'aide des détenus sur le coté ouest de la Montée Saint-François.

L'émeute de 1886

Évidemment, il y a eu plusieurs évasions et quelques émeutes. Je vous raconte les événements survenus le 24 avril 1886. Dans le journal La Patrie du 26 avril, on trouve ce reportage :

« Les détenus ont voulu s'évader et se sont mis en révolte. Le soulèvement n'a commencé que vers quatre heures et quart samedi. Durant tout l'après-midi, les prisonniers ont été occupés à leurs différents travaux et rien ne faisait prévoir, à leur attitude, qu'ils ourdissaient un vaste complot pour forcer les portes du pénitencier et reprendre leur liberté. C'est à l'heure que nous venons d'indiquer que les détenus qui travaillaient à tailler la pierre dans la bâtisse située au sud-est s'emparèrent soudainement des gardiens, les garottèrent avec de fortes courroies et se saisirent de leurs armes. Ils étaient quarante et les gardiens n'étaient que deux; comme on peut bien le croire, la résistance ne fut pas longue. Ce fut le signal de la révolte. En même temps que ceux-ci se rebellaient, les cordonniers et les tailleurs de drap faisaient de même pour leurs gardiens au nombre de trois. Maîtres des carabines et des pistolets, ils sortirent de leur bâtisse et prirent la direction des murs.

C'est alors que Godefroy Laviolette, préfet du pénitencier, entrait dans la cour pour faire sa visite quotidienne. Voyant le soulèvement, il ordonna aux prisonniers de poser les armes et de rentrer dans leurs cellules. On ne lui donna pas le temps de continuer. On se précipita sur lui et avant qu'il pu faire un mouvement pour se dégager et se défendre, on s'empara de ses pistolets et l'on fit feu sur lui.

On lui demanda à plusieurs reprises de donner ordre de faire ouvrir les portes, mais M. Laviolette s'y refusa obstinément et fit acte d'une bravoure extraordinaire (l'article rapporte qu'on fit feu sur le préfet à trois reprises, le blessant grièvement). Pendant qu'une bande frappait le préfet, au côté nord ouest, une autre bande, à l'aide d'une échelle faite à la hâte avec des plançons recueillis ça et là, escaladait le mur de pierre du côté sud-est. Plusieurs détenus avaient déjà atteint le faite lorsque le gardien Sanders, en sentinelle au coin Est, cria au gardien Ferdinand Chartrand et à l'instituteur fermier Kenyn, qui travaillaient au jardinage de l'autre côté du mur, de faire feu sur les révoltés. Ils obéirent et une balle vint frapper le prisonnier Peters à la tête. Elle ne fit que percer le chapeau. Peters, se croyant blessé, se laissa descendre et tous les détenus qui possédaient des armes firent feu sur Chartrand et le blessèrent. C'est alors que plusieurs ferblantiers et quelques-uns qui s'occupaient aux travaux d'excavations se mirent de la partie et la mêlée devint générale.

[…] Au moment où M. Laviolette tombait sous les balles de ses assistants, Corriveau, un des chefs de la révolte, à l'aide d'une grande pince, essayait de faire un trou dans le mur de planches pour faciliter l'évasion. Le gardien Albert Paré le visa et le tua d'un coup de carabine. […] La mort de l'un des chefs jeta le désarroi parmi les prisonniers qui se réunirent tous au milieu de la grande cour et délibérèrent. Pendant ce temps, le député préfet M. Ouimet, qui se trouvait dans la bâtisse principale, fit sonner la cloche et tous les prisonniers, sans résistance aucune, entrèrent dans leurs cellules en chantant et en disant: c'est à recommencer. À 5 heures, tout était rentré dans l'ordre. Plusieurs détenus firent face à des accusations suite à cette émeute. L'instigateur de la révolte était un dénommé Louis Viau, purgeant une peine de cinq ans pour vol de grand chemin. Viau écopa d'une peine de 25 ans de prison pour tentative de meurtre envers le gardien Ferdinand Chartrand. Le préfet du pénitencier, Godfroy Laviolette, resta handicapé suite à ses blessures. Il décéda en 1895. »

Le Ministère de la Justice chargea trois commissaires (James Noxon, Olivier Kelly et David Lafortune) de faire enquête sur l'état et l'administration du pénitencier. Ils produisirent un rapport dévastateur le 27 janvier 1898. Les commissaires conclurent à l'absence totale de discipline qui permet aux détenus et aux gardiens de faire fonctionner différents systèmes de larcins. Les commissaires dénoncent aussi l'influence politique tant pour l'embauche des employés que pour diverses faveurs aux amis du parti politique. L'achat du yatch Iris pour promener les invités est un bel exemple d'abus commis dans lequel l'honorable Aldéric Ouimet était impliqué. Il faut mentionner que c'est son frère qui était le préfet adjoint et que ce dernier aurait joué un rôle quelconque dans la tentative d'évasion. Bref, une histoire de corruption et de favoritisme qui, malheureusement, n'a pas servi de leçon à retenir. Le lecteur intéressé pourra facilement trouver ce rapport sur internet.

Voici une liste d'autres émeutes survenues au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul :

• 4 novembre 1932 ; Lors d'une émeute, trois instructeurs sont grièvement blessés et l'atelier de couture est incendié.

• 17 juin 1962 ; Une émeute entraine la mort d 'une personne et cause des blessures à 27 détenus. Six foyers d'incendie causent 3 M $ de dommages.

• 2 mai 1963 ; Une prise d'otage par 2 détenus cause la mort de l'agent Raymond Tellier et d'un autre détenu.

• 27 septembre 1976 ; Le bilan de cette émeute : 5 détenus blessés et dommages de 700 000 $.

• 11 juillet 1978; Une prise d'otage par 5 détenus se termine par le décès de l'agent Guy Fournier et celui d'un détenu. Le directeur adjoint de la sécurité subit aussi des blessures.

Pour ma part, l'histoire du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul a ramené à ma mémoire l'événement du dimanche 3 septembre 1972. Cette journée, je travaillais sur l'auto patrouille 10-5 en compagnie de l'agent René Laforest, mat. 97. Nous circulions vers l'est sur le rang Saint-François lorsqu'on entendit l'agent Serge Morin, mat. 187 demander une assistance d'urgence sur la Montée Saint-François concernant des malfaiteurs qui mitraillaient leur véhicule. Nous avons immédiatement compris la gravité de la situation et avons élaboré divers scénarios advenant la possibilité que nous croiserions ces malfaiteurs sur le rang Saint-François. Avant de poursuivre ce récit, il faut reculer un peu dans le temps. Le 21 août 1972, six détenus parviennent à s'enfuir du pénitencier en limant les deux clôtures de l'enceinte. Les célèbres truands Jean-Paul Mercier et Jacques Mesrine sont du groupe. Ils prennent deux automobilistes en otage et traversent la rivière des Prairies. On pourrait croire que les fugitifs auraient tout fait pour quitter le pays ou demeurer le plus discret possible. Mais Mesrine et Mercier ont promis à leurs amis incarcérés qu'ils reviendraient les libérer. Ils planifient méticuleusement leur intervention et lors de l'exécution du plan, un obstacle inattendu se

présente. Alors que leur Dodge passe devant le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, ils rencontrent la voiture de police conduite par l'agent Jean-Paul Viau, mat. 144 accompagné de l'agent Serge Morin, mat. 187. Croyant avoir été repéré, Mesrine et Mercier, armés de carabines semi-automatiques, fusillent le véhicule de police. Jean-Paul et Serge prennent alors une initiative qui leur sauve certainement la vie. Tout en laissant le véhicule en marche avant, ils sortent du véhicule et se glissent dans le grand fossé qui borde la Montée Saint-François pour s'éloigner le plus rapidement possible de l'endroit. Mesrine et Mercier rejoignent l'auto de police et constatant l'absence de deux policiers se mettent à les chercher. C'est à ce moment que l'un des gardiens tira sur les fugitifs avec sa carabine. Mesrine et Mercier jugèrent alors préférable de quitter les lieux. René et moi arrivons peu de temps après sur la scène et nous fûmes bien heureux de retrouver nos collègues indemnes. Sans dire un seul mot, chacun de nous a compris qu'il venait de rater de quelques minutes un rendez-vous avec la mort.

René Laforest

Jean-Paul Viau

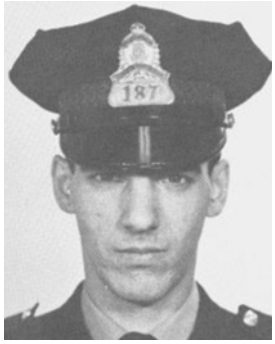

Serge Morin

Claude Lavoie

Le pénitencier Saint-Vincent-de-Paul possède une grande valeur patrimoniale. Il a été désigné lieu historique national en 1990 en raison de la place importante qu'il occupe dans l'histoire sociale du Québec. La plupart des bâtiments de l'établissement datent des années 1930 et 1940.

L'architecture de l'établissement original prévoyait uniquement un bâtiment d'administration et un bloc cellulaire. Le pénitencier a été tellement modifié au cours des années que le bloc cellulaire a perdu sa configuration d'origine en forme de croix grecque.

La valeur patrimoniale de ce lieu historique national du Canada réside dans le fait qu'il demeure le témoin de plus d'un siècle d'histoire judiciaire au Canada et au Québec.

Conclusion

Le Vieux Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul a connu une histoire mouvementée. Il a été secoué par de nombreux incendies et émeutes causés par des problèmes de surpopulation. Ses installations étant devenues trop désuètes, le Vieux Pen a fermé ses portes en 1989. Depuis les autorités cherchent à lui trouver une autre vocation et différents projets furent soumis. L'un deux évoquait une sorte de ville fortifiée, où le village de Saint-Vincent-de-Paul se prolongerait à l'intérieur des murs; une sorte de ville médiévale telle Carcassonne en France. On verra ce que l'avenir réserve à ce monument.

L'AERVL organise un dîner à la CABANE À SUCRE

10 avril 2019 à 11h

12570 Fresnières St-Benoit de Mirabel

Coût : $15,00/membre, 17,00 $/autres et enfant à 8,50 $ (taxes incl.)
Menu : Voir le menu sur site Internet www.ruisseau.ca (repas de cabane à sucre).
Nombreux prix de présence.
Disponible sur place : Bière, Vin, et Alcool. Musique sur place.
Réserver tôt, les places sont limitées.

Découpez ici

Retraité(e) :	15,00 $*	Nom_____	X _____	= _____$
Conjoint(te) :	17,00 $*	Nom_____	X 1	= _____$
Invité(e) :	17,00 $*	Nom_____	X _____	= _____$
Enfant (s) :	8,50 $*	De 5 à 12 ans _____	X _____	= _____$
	Gratuit	de 0 à 4 ans _____	X _____	= __0,00__$

No de téléphone : _____ Courriel : _____

*Taxes incluses.

Libeller le chèque à l'ordre de : Association des employés retraités de la Ville de Laval
Payable avant le 23 mars 2019
Faire parvenir le tout à : Association des employés retraités de la Ville de Laval
3235 boul. Saint-Martin Est, local 214, Laval, QC H7E 5G8

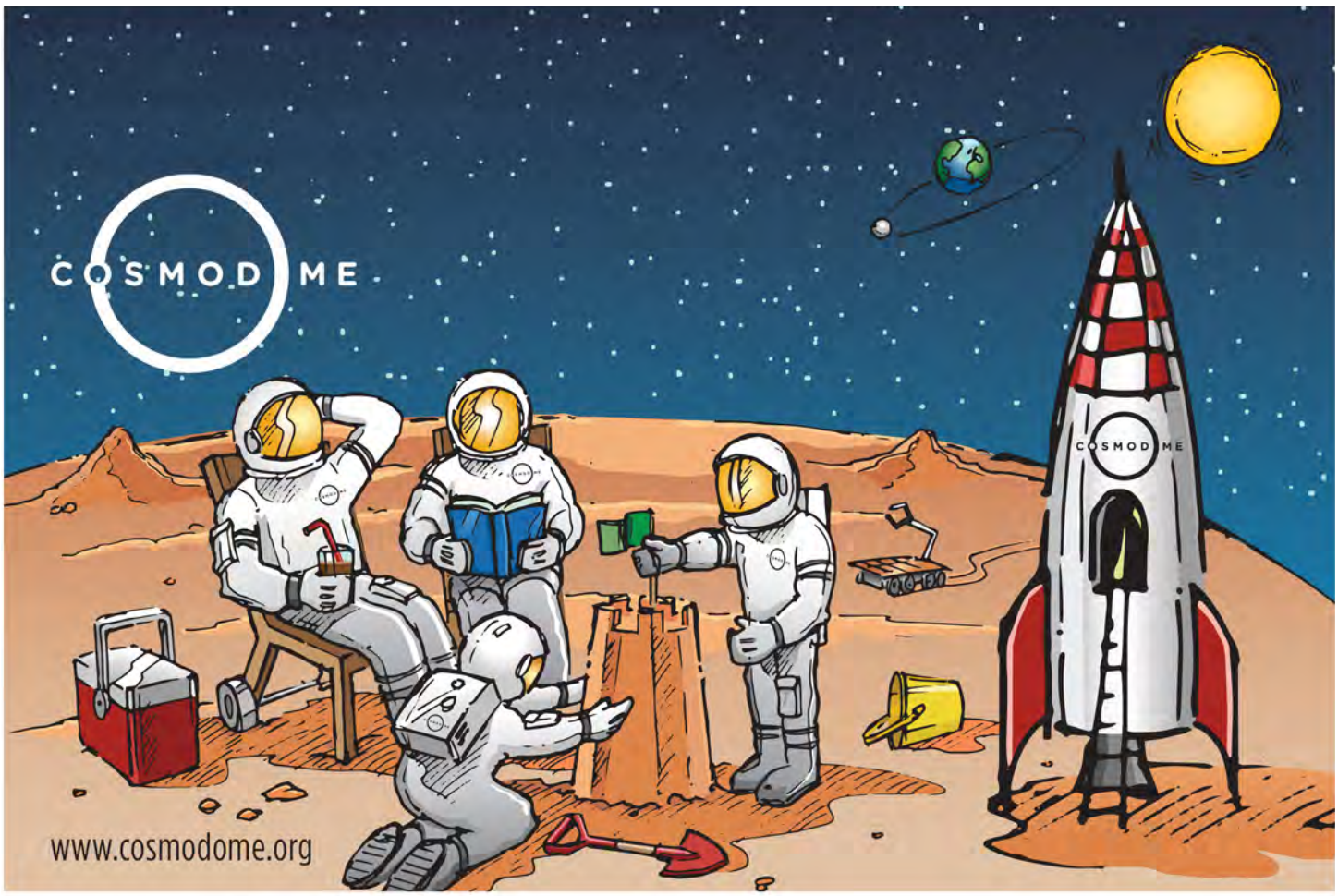

20% DE RABAIS SUR LES ABONNEMENTS GYM & COMPLET 13

Pour plus d'information, communiquez avec la réception au (450)687-9913

1 855 783 2524

WWW.ALBILEGEANT.COM/500

MAZDA • KIA • FORD • LINCOLN • HYUNDAI • CHRYSLER • DODGE
JEEP • RAM • FIAT • SRT • NISSAN • INFINITI • HONDA • CHEVROLET
BUICK • GMC • CORVETTE • VOLVO • GENESIS • OCCASION

ON VOUS ATTEND!

*CETTE CARTE EST VALIDE JUSQU'À LA PRISE DE POSSESSION DU VÉHICULE.

Axion 50 plus

Carrefour socioculturel et sportif

Un organisme issu de Place des aînés de Laval

Session printemps 2019

Du 1er avril au 21 juin.

Sautez dans l'Axion!

Axion 50 plus offre aux membres de l'AERVL **un rabais de 15 $** pour l'adhésion d'un nouveau membre à Axion 50 plus. Présentation de la carte de membre de l'AERVL obligatoire.

Ce rabais n'est pas transférable.

Bienvenue aux préretraités et nouveaux retraités

Pour information, communiquez avec le Service à la clientèle
450 978-5555 poste 15
www.axion50plus.org

LA MÉDITERRANNÉE

CROISIÈRES POUR TOUS

7 AU 17 SEPTEMBRE 2019

LES VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE EN COMPAGNIE DU SOMMELIER PHILIPPE LAPEYRIE

Cabine intérieure: **3699$** • Cabine avec fenêtre: **3899$**
Cabine avec balcon : **4299$**
Les prix incluent les vols de Montréal ou de Québec, les transferts, la croisière de 7 nuits sur l'Oasis of the Seas en occupation double et 2 nuits à Barcelone après la croisière.

Jour	Port	Arrivée	Départ
08 sept.	Barcelone, Espagne		18h00
09 sept.	Palma de Majorque, Espagne	08h00	16h00
10 sept.	Marseille, France	09h00	18h00
11 sept	La Spezia, Italie	08h30	20h30
12 sept	Rome, (Civitavecchia) Italie	07h00	20h00
13 sept	Naples, (Capri) Italie	07h00	20h30
14 sept	Journée en mer		
15 sept	Barcelone, Débarquement	05h00	

Visites de vignobles en Provence (France), Campanie (Italie) et en Catalogne (2 vignobles) (Espagne) seront organisées par M. Lapeyrie (non-inclus), en plus de plusieurs autres activités et excursions possibles.

Pour réservation : Stéphane Bruyère
1-866-680-2221 poste 3 .sbruyere@croisierespourtous.com

Dépôt de 600$ par personne au moment de la réservation. Paiement Final : 24 mai 2019
Minimum de personnes requis : 20 - Maximum de personnes : 50
Tarifs et disponibilité sujets à changement sans préavis avant une réservation en bonne et due forme. Assurances voyages, frais pour sélection des sièges, excursions, boissons, pourboires et dépenses personnelles non inclus. Frais de contribution FICAV de1$ / 1000$ non inclus.

NOUVELLE ADRESSE

1605 Autoroute 440 Ouest Suite 212, Laval, Qc, H7L 3W3

Tél. : 450-680-2221 ○ Sans frais: 1-866-680-2221 ○ Succursale de Québec : 418-204-1170

PROGRAMME PRIVILÈGES GROUPE EXCLUSIF

GPL assurance offre aux membres de l'**association des employés retraités de la ville de Laval**, un programme très avantageux pour les **assurances automobile et habitation**.

- 10 % à 20 % de rabais sur vos primes d'assurance automobile et habitation
- Possibilité de franchises à 0 $
- Accumulation de Milles de récompense AIR MILES
- Assurance-voyage à prix compétitif
- Accès au site de rabais GPL privilège
- Et beaucoup plus !

GPL
RISQUE ET ASSURANCE

Si vous désirez obtenir une soumission, contactez notre équipe dès maintenant.
Vous pourriez économiser en plus de bonifier vos protections d'assurance.

RSA

450 978-4446 | gplassurance.com

Tennis 13 Fitness

LYNE Mc NULTY
Conseillère / Service à la clientèle
lyne.mcnulty@tennis13.com
T 450 687-9913, poste 233

1013, autoroute 13, Laval (Québec) H7W 4V3
T 450 687-9913 | F 450 687-1763
tennis13.com

Desjardins
Caisse des employés de Ville de Laval

Richard Lauzon

Planificateur financier
Planificateur financier et représentant en épargne collective pour Desjardins Cabinet de services financiers inc.

4210, rue Garand
Laval (Québec) H7L 5Z6

450 975-8583, poste 7229229
Télécopieur : 450 975-8591

desjardins.com/caissevilledelaval

richard.j.lauzon@desjardins.com

Wilfrid PASTA BAR
Restaurant - Traiteur

1974, boul. Le Corbusier
Laval • Québec • H7S 2K1

Tél.: 450.973.9131
info@wilfridpastabar.com
www.wilfridpastabar.com

JMA Diagnostics.

Tests sanguins
Holter
Urines
ECG
MAPA
+

Prélèvements/analyses en laboratoire privé

Rendez-vous rapide
Résultats rapides
Remboursé par les assurances

450.622.4556
514.370.8556

info@jmadiagnostics.com